

**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical  
Séance du 13 octobre 2020

Cosy / n°77 / 2020

**Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le sept octobre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE		x
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x	
BOULTOUREAU Hubert représenté par DUFOUR Pascal	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
CHIMIER Denis représenté par GRAVELEAU Jacques		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x	
GIRAULT Jérémy représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x	

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE		x
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
HALGAND Catherine-Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU		x
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x	
SOURISSEAU Sylvie représentée par Pierre ROBE	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	

M. Jean-François RAIMBAULT, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.

## DÉLIBÉRATION

### Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°17/2020 du 4 février 2020, approuvant le programme de travaux d'électrification et d'éclairage public pour 2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE

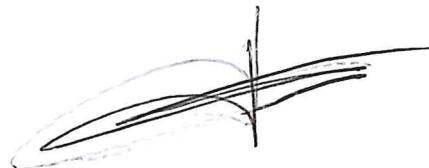
- **de solliciter** les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public :
    - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
    - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
    - les travaux de remplacements de matériels hors service ou à la suite d'un accident (annexe 3) ;
    - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 pour la commune de Beaupréau-en-Mauges (régularisation- annexe 4) ;
    - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mars 2020 pour Angers Loire Métropole (régularisation – annexe 5) ;
    - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 (annexe 6) ;
    - la maintenance préventive et exploitation d'éclairage public 2019 pour la commune de Sèvremoine (régularisation – annexe 7) ;

Précise que :

- les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal 2020 ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

Document certifié conforme,  
à Écouflant, le 14 octobre 2020,  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** DELCOZY77 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20201013-DELCOZY77-DE

---

**Date de décision :** 13/10/2020

**Acte transmis par :** Katell BOIVIN

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours